FICHE TECHNIQUE N°7 · AIR ET SANTÉ

Ne pas brûler les déchets

Brûler les ordures ne les fait pas disparaître : la pollution passe dans l'air que respirent nos enfants.

Pourquoi c'est dangereux

- La fumée du plastique brûlé contient des substances toxiques.
- Elle irrite les yeux, la gorge et les poumons et aggrave l'asthme.
- Les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées sont les plus exposés.
- Les feux d'ordures peuvent se propager aux maisons et à la brousse.

Que faire à la place ?

1. Confier les ordures au pré-collecteur dans un sac fermé.

2. Composter les déchets verts et les feuilles.

3. Mettre le plastique propre de côté pour les collecteurs.

4. Signaler les dépôts sauvages et les feux d'ordures répétés.

Pneus et déchets encombrants

- Ne jamais brûler un pneu.
- Proposer les pneus et encombrants aux artisans ou à la commune.
- Vider les pneus abandonnés de leur eau (nids à moustiques).

Le saviez-vous ?

- Le brûlage des déchets est plus fréquent en saison sèche, de novembre à avril.

Source : Hydroconseil, étude de caractérisation des déchets du Grand Conakry (nov. 2025, financement UE).



Un feu d'ordures ou un dépôt sauvage dans votre quartier ? **Scannez pour le signaler**.